

## Envoyez-nous des viandes salées

Le 23 août 1771 - Poivre au ministre

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29 f°32

Dans cette lettre, Poivre fait état de deux flûtes du roi qu'il avait expédiées au cap de Bonne-Espérance en décembre 1770 et janvier 1771. Il s'agit des flûtes *l'Africain* et *l'Isle de France*, mais toutes deux ne furent expédiées qu'au début de 1771. Une troisième flûte du roi avait bien été expédiée au Cap à la mi-décembre 1770, il s'agit de *la Normande* alors confiée au sieur Amat, pour un ravitaillement dont une partie était pour satisfaire aux besoins de l'intendant. Mais l'intendant ne compte pour rien l'approvisionnement rapporté par cette dernière.

---

A l'Isle de France, ce 23 août 1771

Monseigneur,

Vous avez vu par ma lettre du 3 avril dernier N°11 timbrée approvisionnement, que j'étais dans le plus grand embarras pour fournir la subsistance en viande à tous les rationnaires du Roi. Nous étions alors réduits à la triste extrémité de détruire jusqu'aux souches de vos troupeaux, pour fournir la viande nécessaire à la subsistance des troupes. Une boucherie établie avant le temps et sans nécessité dès l'arrivée de M. le chevalier Desroches nous avait privé de toute ressource pour le cas que j'avais prévu inutilement dans le temps, et dans lequel nous nous trouvons depuis l'arrivée des vaisseaux et des troupes qui nous ont été envoyés cette année.

Dès le mois de décembre de l'année dernière et en janvier de celle-ci j'avais expédié au cap de Bonne Espérance deux flûtes du Roi pour aller chercher nos approvisionnements indispensables, et que je ne pouvais dans ce moment tirer d'ailleurs. Cette expédition qui a été désapprouvée et blâmée trop publiquement jusqu'au moment de son retour, a été le salut de la colonie, et nous a délivré de la famine qui nous eut désolé jusqu'à l'arrivée de *l'Actionnaire* qui n'est entré dans ce port que le 29 juillet dernier. Ce bâtiment est le seul jusqu'à ce jour qui nous ait apporté quelque subsistance en viandes salées. Tous les autres bâtiments au nombre de huit, qui étaient arrivés précédemment, n'avaient apporté que beaucoup de consommateurs, et point ou presque point de provision. Nous avions à l'arrivée du vaisseau *l'Actionnaire* cinq mille quatre cent rationnaires à nourrir et plus de troupeaux dans l'île, à moins d'en détruire entièrement l'espèce.

Tous nos bâtiments propres au transport des bœufs de Madagascar avaient besoin, ou de radoub, ou de mâture, et les vaisseaux arrivant journellement d'Europe et de toutes les parties de l'Inde, en occupant toutes forces du port, nous mettaient hors d'état de faire les expéditions nécessaires pour notre approvisionnement. L'envoi des deux flûtes au cap de Bonne Espérance a donc été notre unique ressource ; ces flûtes nous ont apporté environ trois cent quatre-vingt milliers de viande salée, neuf cent vingt barriques de vin, deux cent trente sept milliers de biscuits et cent huit milliers de farines.

Sans cette ressource, je n'avais pas même de quoi mettre dehors un seul bâtiment pour l'envoyer, soit à Madagascar, soit dans les autres parties de l'Inde. Néanmoins M. le chevalier Desroches, avant le retour des bâtiments du Cap, sur les premières nouvelles d'apparence de guerre avait donné ordre d'armer tous les bâtiments du port au nombre de huit, et de leur donner à chacun pour six mois de vivres. Il connaissait cependant notre situation car j'étais alors mourant, et M. le chevalier Desroches avait la bonté de remplir en même temps mes fonctions avec les siennes.

J'espère, Monseigneur, que par vos soins et par l'exactitude que l'on mettra à l'exécution de vos ordres, cette colonie ne se trouvera plus dans une semblable détresse. Les viandes salées sont l'objet principal de notre approvisionnement nécessaire que nous ne pouvons nous procurer ni de

Madagascar, ni même du Cap, ni d'aucune autre partie de l'Inde, de manière à pouvoir compter dessus, soit pour la subsistance des rationnaires, soit pour les armements des vaisseaux du Roi et des navires particuliers.

Je vous supplie donc très instamment d'ordonner qu'il nous soit fait des ports de France, des envois annuels de viande salée, dont moitié en lard, et moitié en bœuf, proportionnés au nombre de nos consommateurs. Dans ce moment-ci nous consommons soixante quatre milliers de viande salée par mois, simplement pour les rations des troupes et des ouvriers, sans parler de celles des bâtiments de mer, à quelques-unes desquelles nous sommes obligés de donner aux uns pour 12 mois de vivres, à d'autres pour quinze, tels que ceux que nous allons expédier pour l'île de Tahiti dans la mer du Sud, et ainsi des autres, suivant leur destination.

Dans l'état où sont les choses nous consommons annuellement environ 1400 milliers de viandes salées, et dans le cas où la sûreté de la paix permettrait de rappeler les vaisseaux et les troupes, notre consommation sera toujours d'environ un million dont moitié en bœuf, et moitié en lard.

Dans cet état je comprends non seulement les rationnaires du Roi, tant de terre que de mer, mais encore les armements du commerce particulier.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, etc.

Poivre

\* \* \*